
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 – 429 DU 19 SEPTEMBRE 2018

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence Béninoise de Sécurité
Sanitaire des Aliments.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-422 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- vu** le décret n° 2016-681 du 07 novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole ;
- vu** le décret n° 2017-433 du 10 août 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments ;
- sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 19 septembre 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments, en abrégé "ABSSA", les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Bonaventure G. KOUAKANOU**, représentant le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- madame **Armande Mathilda Eléonore GANDJETO**, représentant le Ministre de la Santé ;
- monsieur **Gabriel AHISSOU**, représentant le Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
- monsieur **Gabriel ALLADAGBIN**, représentant le Ministre de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Pépin Martin AINA**, représentant le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- monsieur **Pascal HOUNGNANDAN**, représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Arouna O. LAWANI**, représentant désigné des organisations des transformateurs de produits agricoles.

Article 2

Monsieur **Bonaventure G. KOUAKANOU**, représentant le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, assure la présidence du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de trois (03) ans renouvelable une seule fois, pour compter de la date de leur prise de fonction.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge ~~toutes les dispositions antérieures contraires~~, notamment celles du décret n° 2015-140 du 13 avril 2015 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments.

Il sera publié au Journal officiel.


Fait à Cotonou, le 19 septembre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNY

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Pêche,



Gaston Cossi DOSSOUHOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MAEP 2 - MEF 2 - AUTRES MINISTERES 20 -
INTERESSES 07 - SGG 4 - JORB 1.